



À l'intention de la Ministre de la Culture et des communications, Mme Nathalie Roy

Propositions de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec quant à un Plan de relance et de soutien des activités musicales pendant et après la pandémie de Covid-19.

La Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) a pour mission de faire reconnaître la valeur de la musique ainsi que la contribution indispensable des musiciens professionnels à la société en représentant et en défendant leurs intérêts artistiques, sociaux et économiques. La GMMQ, association d'artistes accréditée en vertu des lois fédérale et provinciale sur le Statut de l'artiste, compte 3200 membres œuvrant dans toutes les sphères de la musique, sur la scène comme à l'écran.

État de la situation :

Depuis le début de la pandémie nos membres vivent une période de grande anxiété, ne sachant pas quand ils pourront reprendre leur pratique artistique, qui est aussi leur gagne-pain. Depuis la mi-mars ils survivent grâce à la Prestation canadienne d'urgence, dont on ne sait pas si elle sera reconduite cet été. 85% des activités professionnelles de nos membres se passent sur scène, et elles sont fermées jusqu'à une date indéterminée. Pour ce qui est des grands festivals et événements, l'espoir d'une reprise apparaît encore plus lointain.

Nous avons sondé nos membres pour qu'ils nous fassent part des pertes de cachets subies et arrivons jusqu'à maintenant au chiffre de \$2,5M pour le seul domaine des variétés à la scène. Pour la musique classique le montant est estimé pour l'instant à \$1,5M. Ce total de \$ 4 millions couvre la période du 13 mars jusqu'à la fin juillet. Ces données ne sont pas exhaustives et les dommages réels sont sûrement beaucoup plus élevés. Il est évident que la Prestation Canadienne d'urgence (PCU) à 2000\$ par mois (pour une durée de 4 mois) ne couvrira, temporairement, qu'une petite partie de ces pertes. A ce jour la grande majorité des producteurs et diffuseurs n'ont pas été en mesure de verser la moindre compensation à nos membres pour atténuer l'impact de ces annulations.

Nous craignons que plusieurs musiciens.ennes abandonnent progressivement leur métier et ne soient plus au rendez-vous ou seront beaucoup moins disponibles quand le temps du retour à la normale aura sonné. Ça serait une perte tragique pour la Culture québécoise. La relance économique du secteur culturel sera réalisable, mais on doit d'abord soutenir nos artistes jusqu'au retour du public dans les salles et festivals.

Comme les musiciens interprètes peuvent quand-même exercer leur art tout en maintenant une distanciation sécuritaire, il est possible de capter des prestations sur scène, sans public, pour rediffusion sur le web. Cette solution ne remplacera jamais complètement le contact avec le public en salle mais on peut considérer le virage numérique comme un complément et une valeur ajoutée au spectacle vivant.

C'est aussi une des façons de traverser la crise et d'assurer une meilleure diffusion de notre culture par la suite, tenant compte que le retour du public dans les salles de concert pourrait être très graduel. Il est aussi possible que l'industrie du spectacle connaisse des changements profonds après cette pandémie. Notre diffuseur national Télé-Québec pourra avoir un grand rôle à jouer dans une promotion et diffusion numérique de la Culture québécoise qui compléterait l'offre de concerts et spectacles musicaux. Il va sans dire que les droits d'auteurs et des interprètes devront être pris en compte. La diffusion numérique ne doit pas servir de solution à rabais en remplacement du concert vivant.

La GMMQ croit qu'il est tout à fait possible d'ouvrir à nouveau les studios d'enregistrement et produire des albums de façon sécuritaire et contrôlée. Avec des consignes claires et détaillées on pourrait aussi recommencer les répétitions, et même enseigner la musique en privé ou à de petits groupes dans des lieux suffisamment spacieux. Les salles de spectacles présentement inoccupées pourraient alors être mises à profit. Une fois les protocoles sanitaires établis et appliqués la Santé publique pourra ajouter plusieurs de ces pratiques culturelles dans la liste des activités permises.

A la suite de notre analyse, et compte-tenu de l'urgence de la situation, nous vous soumettons ces six recommandations :

RECOMMANDATIONS

- 1- Comme les mesures de distanciation physique vont grandement affecter la fréquentation des lieux de spectacles pendant une durée encore indéterminée, l'État québécois doit absolument travailler de concert avec le gouvernement canadien afin de prolonger au besoin la durée des programmes d'aide d'urgence, notamment la PCU;
- 2- Le Ministère de la Culture et des communications du Québec (MCCQ) doit mettre sur pieds un Fonds d'urgence afin de verser une compensation aux artistes pour les pertes subies à cause des annulations due à la Covid-19;
- 3- La Santé publique, en collaboration avec le MCCQ et les principaux intervenants dans l'industrie musicale, doit mettre en place de nouveaux protocoles sanitaires pour permettre rapidement la reprise des activités musicales et d'enseignement de la musique qui sont compatibles avec lesdits protocoles;
- 4- Le MCCQ doit mettre en œuvre dans les meilleurs délais un programme de subventions pour soutenir les initiatives de captations de concerts et spectacles en vue d'une retransmission numérique. Les subventions seraient accordées conditionnellement à ce que des ententes soient prises avec les associations d'artistes et les sociétés de gestion de droits;



- 5- Le MCCQ doit mandater Télé-Québec à titre de diffuseur national de la musique et de la Culture québécoise, autant à la télévision que sur le web;

- 6- Le gouvernement du Québec devra exiger des grandes plateformes de diffusion de musique sur le web (comme Spotify ou Apple Play Music) et des fournisseurs d'accès Internet de contribuer à l'essor de la musique au Québec et à la juste rémunération des ayant-droits.